

Un rapport important, mais peu novateur

Larry Eshelman

Volume 22, Number 2, June 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055344ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055344ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Eshelman, L. (1976). Un rapport important, mais peu novateur. *Documentation et bibliothèques*, 22(2), 76–79. <https://doi.org/10.7202/1055344ar>

Un rapport important, mais peu novateur

Larry Eshelman
Fédération des bibliothèques
de l'est de l'Ontario

Invité à donner une appréciation du point de vue «ontarien» du mémoire d'élément de programme ayant pour titre *Développement d'un réseau de bibliothèques publiques*, c'est avec plaisir que nous avons accepté. Il est vrai qu'un élément de programme, et même un mémoire à ce sujet ne présentait aucune image à notre esprit, mais une fois le document en main, la chose ne devrait pas tarder à s'éclaircir. De toute façon, le développement d'un réseau de bibliothèques publiques nous a toujours intéressé puisque nous avons consacré presque onze ans d'activité professionnelle, en Ontario et aux États-Unis, à de tels réseaux. D'ailleurs, nous croyons connaître un peu la situation des bibliothèques publiques au Québec et surtout les activités des bibliothèques centrales de prêt (B.C.P.), puisque nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises d'admirer les réalisations des administrateurs délégués successifs de la B.C.P. de l'Outaouais, Philippe Sauvageau et Jean-Pierre Germain.

Nous pensions avoir à commenter un nouveau plan pour l'amélioration des services des bibliothèques publiques au Québec. Pas du tout! Dès l'arrivée des documents, nous réalisons notre méprise. Il ne s'agissait pas d'un nouveau plan mais d'un réexamen du programme établi en 1964 pour doter l'ensemble du territoire du Québec d'un réseau de bibliothèques publiques.

Un mémoire d'élément de programme «représente l'état de réflexion du ministère responsable sur un problème particulier. Il constitue le dossier de base à partir duquel les autorités gouvernementales prennent les décisions (budgétaires et autres) qui expriment la politique du gouvernement dans les secteurs impliqués»¹. On sait que la bibliothèque publique, dans le cadre du système administratif québécois, s'insère dans le programme «lettres, livres et autres imprimés». Celui-ci

se compose de trois éléments: 1) «...promouvoir la création, la publication et la diffusion du livre au Québec»; 2) «...créer des bibliothèques publiques et... favoriser pour les citoyens l'accès gratuit aux livres»; et 3) «...réunir tous les documents imprimés relatifs au Québec, informer le public, et faciliter l'accès aux documents» (La Bibliothèque Nationale du Québec)². Il est évident, nous disent les auteurs du mémoire, que ces trois éléments ont «un principal dénominateur commun, le livre, envisagé sous trois aspects différents: production subventionnée et vente contrôlée, diffusion gratuite subventionnée, conservation et récupération par dépôt légal»³.

Toutefois, les auteurs laissent entendre que ces «éléments», surtout les deux premiers, ne font pas toujours bon ménage. On lit plus loin, dans le contexte d'une discussion des changements survenus dans les circonstances entourant les bibliothèques publiques depuis l'entrée en vigueur du régime actuel, qu'il y a eu une «modification du contexte financier», puisque l'inflation incroyable du marché du livre, à laquelle viennent s'ajouter les conséquences de la politique gouvernementale du commerce du livre, rend l'approvisionnement des bibliothèques de plus en plus onéreux»⁴.

Néanmoins, conscient de sa responsabilité spéciale dans le domaine de la culture et aussi de la grande importance des bibliothèques publiques dans ce même domaine, le gouvernement québécois s'efforce de les améliorer. Le gouvernement assume la responsabilité de légiférer, de planifier et de coordonner en matière de bibliothèques publiques. Son rôle très important de financement, supplétif lorsqu'il s'agit de bibliothèques municipales urbaines, en devient un de responsabilité presque totale lorsqu'il s'agit de bibliothèques régionales rurales.⁵

2. *Ibid.*, 2.

3. *Ibid.*, 2.

4. *Ibid.*, 76.

5. *Ibid.*, 103.

1. Québec (Province). Ministère des Affaires culturelles. Service des bibliothèques publiques. *Développement d'un réseau de bibliothèques publiques* (Mémoire d'élément de programme), Québec, 1973, p. IV.

Malgré cela, on constate que dans le budget du ministère, une part assez faible est réservée aux bibliothèques publiques: 9.9% pour l'exercice financier 1972-73, 10.1% pour celui de 1973-74.⁶

Étant donné les faibles moyens dont disposent les bibliothèques publiques du Québec, il n'est pas surprenant que celles-ci soient loin d'atteindre la moyenne canadienne. «Son rang oscille entre le 6e et le 10e... parmi les dix provinces canadiennes.»⁷ Cette situation moins que brillante n'est pas seulement due aux subventions modestes octroyées par la province. Les contributions municipales sont aussi au-dessous de la moyenne, ainsi que le nombre de volumes par tête de population. En présentant ces données statistiques, les auteurs les ont comparées avec celles de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse, aussi bien qu'avec celles du Canada entier. Par exemple, l'évolution au Québec pour la période entre 1966-67 et 1972 était de \$0.36 à \$0.45, soit une augmentation de 25%. Les chiffres comparables pour le Canada étaient de \$0.43 à \$0.91 soit une augmentation de 111%. Ceux pour l'Ontario grimpent de \$0.62 à \$1.16 soit une augmentation de 87%, et finalement ceux de la Nouvelle-Écosse, de \$0.51 à \$1.22, représentant une augmentation de 139%. Cette même comparaison défavorable pour le Québec est reprise pour presque chacune des variables examinées.

Le tout est présenté d'une façon très sobre. Les auteurs se gardent de faire le moindre reproche. Tout au plus notent-ils, en parlant de la caducité et des carences du règlement actuel pour l'attribution et le calcul des subventions, que «compte tenu de ce qu'elle pouvait être, l'aide gouvernementale devait dans ces circonstances s'accompagner d'exigences extrêmement minimales»⁸.

Ayant comparé la situation du Québec à celles des autres provinces, les auteurs reprennent le procédé pour chacune des 10 régions administratives et pour l'ensemble du Québec. Ceci afin d'établir les priorités quant aux bibliothèques publiques et B.C.P. à implanter ainsi que pour les améliorations à apporter aux bibliothèques existantes. Les auteurs évaluent ensuite les étapes à franchir pour que la population québécoise urbaine et rurale jouisse d'un service de bibliothèque égal à la moyenne nationale.

Pour réaliser cet objectif, il faudrait 67 nouvelles bibliothèques municipales, 9 nouvelles B.C.P., 185 bibliothécaires professionnels de plus, 4,059,519 nouveaux livres, une augmentation de \$8,369,626 en contributions municipales et de \$2,280,347 en subventions provinciales.

Ces analyses conduisent à l'énonciation de certains objectifs, dont le principal serait de desservir 85% de la population du Québec d'ici 1989-90. Bien qu'inférieur à celui existant dans plusieurs autres pays industrialisés, ce pourcentage tient compte des conditions socio-économiques du Québec et du coût d'amélioration des bibliothèques existantes.

Il est noté que la réalisation de cet objectif contribuera à accroître le pourcentage actuel de la population canadienne desservie à près de 95% en 1989-90.⁹

En termes généraux, cette amélioration augmentera le nombre de volumes de 1.21 per capita en 1971-72 à 2.56 en 1989-90, les contributions municipales per capita de \$1.35 à \$5.26 pour la même période, les subventions provinciales de \$0.45 à \$12.38.

La réalisation de cet objectif signifie qu'il faudra dans les régions du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie, de Québec, de l'Estrie et de Montréal procéder à l'implantation de nouvelles bibliothèques et à l'amélioration de celles déjà existantes. On note qu'aucune amélioration semblable ne sera nécessaire ni au Nord-Ouest ni au Nouveau-Québec, mais il faudra établir de nouvelles bibliothèques. Dans la région de l'Outaouais, qui dessert déjà 87% de la population, des améliorations ne sont nécessaires que dans le domaine des contributions municipales.

Le coût prévu de cet objectif est réparti sur trois programmes quinquennaux afin de faciliter la planification budgétaire pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les régions administratives.

On examine également un ensemble d'autres facteurs qui pourraient affecter la réalisation de l'objectif: l'autonomie des municipalités, leurs capacités financières, l'éventuel regroupement de plusieurs municipalités, la coopération entre bibliothèques, l'entente Québec-Canada en ce qui concerne l'est du Québec, ainsi que des campagnes de publicité visant à promouvoir l'amélioration du réseau de bibliothèques, etc.

6. *Ibid.*, 104.

7. *Ibid.*, 104.

8. *Ibid.*, 76. (On note également que «les déficiences du réseau découlent principalement des faibles contributions municipales» (p. 31).

9. *Ibid.*, 51.

Il est recommandé, par exemple, que les articles 380 et 477 de la loi des cités et villes soient amendés pour devenir coercitifs au lieu de permissifs. Cela signifierait qu'à la demande d'au moins vingt citoyens, un référendum sur l'établissement d'une bibliothèque publique devrait être tenu et qu'une municipalité devrait faire des règlements pour établir et maintenir une bibliothèque publique. Si aucun changement n'est apporté à la loi, l'état ne pourra qu'inciter, par le truchement d'un règlement adapté aux circonstances, à la création des bibliothèques publiques dans les centres urbains.

De plus, une modification majeure est proposée dans le calcul de la subvention provinciale. Celle-ci deviendrait un pourcentage «variable et évolutif» de la contribution municipale. Le pourcentage serait établi d'une façon inversement proportionnelle à l'évaluation foncière imposable de chaque municipalité.¹⁰

Finalement, les recommandations du Mémoire sont les suivantes:

- «1. Que le Gouvernement, qui a adopté une loi des bibliothèques publiques (S.R. 1964, ch. 59) y porte un intérêt grandissant et prenne toutes les mesures nécessaires pour en assurer l'efficacité.
2. Que la loi des cités et villes soit amendée pour la mieux coordonner à la loi des bibliothèques.
3. Que le nouveau règlement qui régira les subventions reçoive en temps opportun la sanction du Gouvernement.
4. Qu'un protocole d'entente soit signé entre le ministère des Affaires culturelles et celui de l'Éducation, concernant les deux réseaux de bibliothèques.
5. Que, dans les ententes Canada-Québec, on accorde une priorité aux bibliothèques publiques.
6. Que le budget nécessaire au «développement d'un réseau de bibliothèques publiques» (selon la démonstration du présent mémoire) soit d'année en année accordé sans restrictions.»¹¹

Que penser de cet effort, de ce programme?

D'abord, on sait que certaines des propositions avancées dans le mémoire ont été adop-

tées. En effet, Jean-Guy Desroches n'en énumère pas moins de dix. Entre autres, il est maintenant question «d'une nouvelle réglementation plus généreuse et plus équitable, s'appliquant à l'aide financière, en vigueur depuis le 1er avril 1975»; de «l'accroissement des subventions conformément aux prévisions établies». Le tout traduit «une attitude plus ferme de la part du gouvernement concernant l'appui financier accordé aux bibliothèques publiques»¹².

Cela laisse croire que le mémoire a été bien accueilli dans les milieux gouvernementaux (la lettre de présentation du ministère des Affaires culturelles en est d'ailleurs un indice sérieux).

Cependant, ce document, fruit de recherches poussées, entouré de son arsenal de statistiques, graphiques et tableaux, est finalement décevant. On ne considère jamais les raisons pour lesquelles le Québec a accusé un si grand retard sur le reste du Canada en matière de bibliothèques publiques. On laisse entendre que les municipalités sont pauvres. Sans doute. Mais plus pauvres que celles de la Nouvelle-Écosse? Même dans l'affirmative, pourquoi le gouvernement, après 1963, n'a-t-il pas pris davantage d'initiatives pour étendre le réseau de lecture publique?

La tradition d'autonomie municipale n'explique pas tout. Est-ce que le gouvernement s'embarrasse de ces considérations quand il s'agit d'intervenir dans un autre domaine?

Le mémoire déçoit aussi en ce qu'il parle beaucoup du réseau et jamais ou presque des rapports entre les points du réseau. Depuis vingt ans et plus, toute étude sérieuse de la bibliothèque publique en Amérique du Nord s'accompagne de recommandations concernant l'établissement de réseaux coopératifs. On reconnaît la nécessité primordiale d'un effort commun pour obtenir le maximum des ressources limitées. Au Québec, pour autant que le Mémoire présente correctement la situation, tous les efforts semblent s'orienter vers l'établissement de bibliothèques dans des municipalités individuelles et des B.C.P. seulement là où les municipalités sont trop petites pour fournir un service adéquat. Aucun lien officiel n'est prévu entre les deux organismes. Il en est de même pour toutes les recommandations. On semble s'intéresser davantage à implanter tous les points du réseau, plutôt qu'à la façon dont celui-ci fonctionnera. Bien sûr, on prévoit dans la nouvelle formule de règlement qu'une subvention peut être accordée

10. *Ibid.*, 108.

11. *Ibid.*, 112.

12. Voir l'article de Jean-Guy Desroches dans cette même livraison.

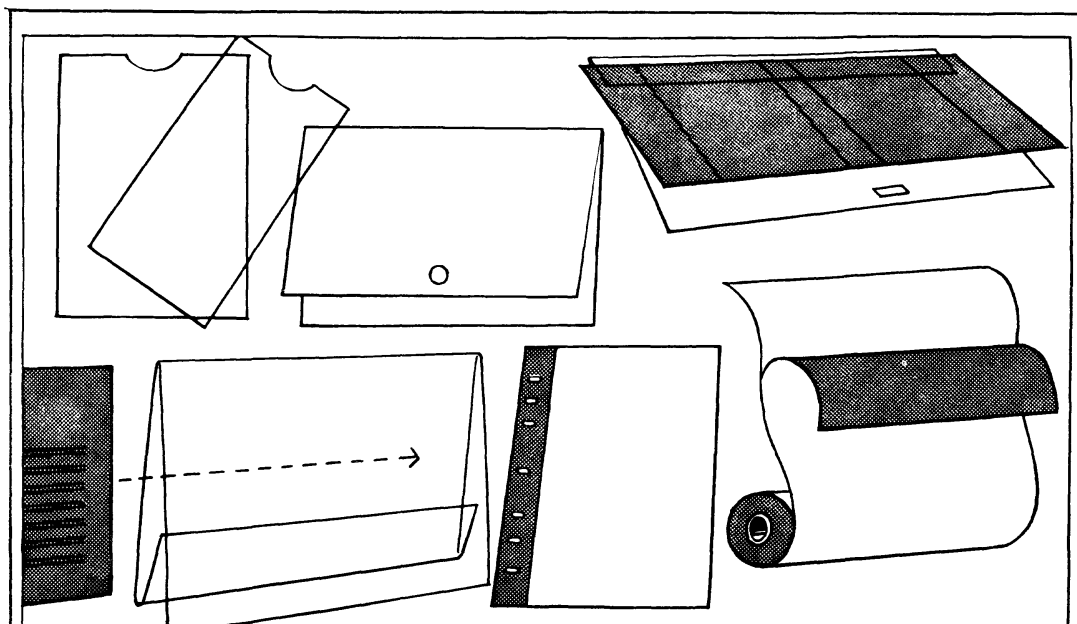
à la bibliothèque principale d'un réseau coopératif. Il est aussi question de «suppléance et complémentarité entre les bibliothèques publiques et scolaires» et l'importance d'un système coordonné pour le Montréal métropolitain est reconnue. Mais la nécessité d'un tel système à l'échelle de la province ne l'est pas. Du reste, le rôle de la Bibliothèque nationale du Québec qui, à notre avis, devrait être le sommet du réseau ne reçoit aucune attention.

Un autre élément frappant du mémoire est son insistance sur les données statistiques des autres provinces, accompagnée d'une certitude inébranlable que suivre la voie tracée dans les autres provinces c'est s'assurer du succès. Sans doute, les initiatives prises ailleurs devraient être étudiées de près et les bons exemples suivis. Mais quelles conclusions tirer de la diminution des prêts depuis 1972 dans toute la province de l'Ontario malgré la richesse relative de ses bibliothèques et la générosité de ses contributions municipales et subventions provinciales? Et pourquoi, dans cette même province, a-t-on cessé de dénombrer les abonnés de bibliothèques après 1970, année où on a remarqué une diminution dans leur nombre de 168,413! Sans doute une trop grande variété dans les façons

de les compter y est pour quelque chose, mais il y a là, il nous semble, matière à réflexion.

On pourrait s'étonner aussi de l'absence presque totale de toute mention des services audiovisuels, surtout quand on considère le grand usage fait par les bibliothèques du Québec de ce genre de matériel dans les programmes d'animation culturelle. On aura sans doute aussi remarqué l'absence de toute allusion aux techniques modernes de la documentation...

Il est probable qu'on ne devrait pas s'attendre à trouver des propositions révolutionnaires dans un document préparé à l'intention du Conseil du trésor par des fonctionnaires. On serait en droit quand même de s'attendre à de nouvelles approches. Les auteurs semblent reconnaître que le système actuel n'a pas atteint son but. Ils attribuent ce manque surtout à l'insuffisance des moyens financiers. En cela ils n'ont pas tort, mais en y proposant des remèdes, ils auraient pu aussi penser à la structure. Il est dommage qu'ils n'aient pas eu l'occasion de méditer sur le mot de Sir William Osler: «When schemes are laid in advance, it is surprising how often the circumstances fit in with them».



PROTECTION PLASTIQUE — PROTÈGE-DOCUMENTS — MATÉRIEL DE RÉPARATIONS

**R.M.
LEDUC
& CIE**

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE 1976

2101, RUE BENNETT — MONTRÉAL H1V 2T4 — TÉL.: 255-1221